

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 juin 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLAUD s'est réuni le vendredi 19 juin 2015 à 20h00 dans la petite salle annexe en face de la mairie sous la présidence de Monsieur BAUDET Joël, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Maîtrise de l'Eglise
- Plan de lutte contre le frelon asiatique ;
- Rapport annuel du prix et de la qualité du service d'assainissement collectif ;
- Trame verte;
- Limitation de vitesse dans certains villages ;
- Virement de crédits ;
- Ventes de parcelles;
- Questions diverses;
 - o Location du logement
 - o Participation pour les enfants allant en colonie
 - o Participation pour la rénovation de l'église d'Oradour-sur-Glane ;

Présents : Mmes DERRAS Michèle, TABEAUD Laurence, PINET Laurence, BRISARD Sylviane, TIJOU Mathilde ;
MM. BAUDET Joël, DUBUISSON Pascal, DUCOURET Philippe, RYCKEBUS Thierry, GILLARDEAU Michael, GODINEAU Thomas

Absents excusés : Mmes JOLY Paulette, O'SULLIVAN Sylvie,

Absents : MM. FRETILLERE Thierry, DUCHAMBON Sébastien

Pouvoirs : Mme O'SULLIVAN à M. BAUDET Joël
Mme JOLY Paulette à M. DUBUISSON Pascal

Monsieur DUBUISSON Pascal a été désigné secrétaire de séance.

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2015

Aucune observation

Adopté à l'unanimité

II. Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration de l'Eglise de SAINT-CLAUD le 27 mars 2015. Cette maîtrise d'œuvre porte sur des travaux estimés à 351 000 € H.T. qui se décompose en une tranche ferme de 198 000 € H.T. et une tranche conditionnelle n°1 de 153 000 € H.T.

Il présente le tableau d'analyses des offres qui a été établi par la commission d'appel d'offres et donne le classement suivant :

	domicile	Montant H.T	Résultat
APGO	SURESNES (92)	29 385 €	2ème
DODEMAN	VILLEBOIS (16)	28 080 €	1er
LA GARE Architecte	EXIDEUIL (24)	40 940 €	3ème

La Sarl DODEMAN pour un montant de 28080 € H.T. est retenue à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux ne commenceront qu'en 2016.

III. Plan de lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que compte tenu de l'impact du frelon asiatique sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens et des collectivités, le département de la Charente poursuit la lutte active contre cet insecte invasif. Les communes sont associées à la démarche qui débute pour cette année le 1er juin 2015.

- Dispositif :
 - prise en charge par le département du coût des interventions effectuées par une entreprise conventionnée, agréée et inscrite sur la liste préfectorale, missionnée par le conseil départemental.

Le versement de la part communale au département sera effectué sur la base de récapitulatifs d'interventions sur la commune. Procédure gratuite pour les particuliers.

Adopté à l'unanimité

IV. Rapport annuel du prix et de la qualité du service d'assainissement collectif ;

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est publique et permet d'informer les usagers du service, il présente donc ce dernier, qui a été envoyé à chaque conseiller.

Adopté à l'unanimité

Monsieur BAUDET ajoute que les travaux qui doivent être réalisés sur le bassin tampon le seront après la réfection du réseau route de Confolens, en cours.

V. Trame verte;

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'achat du sécateur hydraulique, lors de la séance du 24 février 2015 le conseil municipal a donné son accord pour engager la Commune dans la démarche Trame Verte et Bleue lancée par la région Poitou-Charentes. Il donne la parole à M. DUBUISSON afin de préciser les actions concrètes qui ont été définies pour SAINT-CLAUD.

Celui-ci expose que ce programme est mis à la disposition des entreprises, des associations, des communes ou des particuliers pour agir en faveur de la biodiversité en milieux terrestre (vert) ou aquatique (bleue).

Il présente les actions qui ont été choisies :

Action n° 2 : « Information et sensibilisation des habitants et des scolaires par des actions et des outils. »

Action n°3 : « Mise en valeur du patrimoine naturel par la création d'un sentier d'interprétation, circuits de découverte, .. »

Action n°4 : « Réalisation d'un plan de gestion des haies pour augmenter le potentiel des linéaires » ;

Action n°7 : « Restauration / Création de mare »

Action n°10 : « Plantation de haies bocagères, bosquets, vergers, ripisylves, ... »

Le budget prévisionnel du projet est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépenses	Montant (H.T.)	Recettes	Montant (H.T.)
Action 2	1000.00 €	Région Potou-Charentes	9900.00 €
Action 3	5500.00 €	SIEAH Son –Sonnelle	1000.00 €
Action 4	800.00 €	Autofinancement	2400.00 €
Action 7	3000.00 €		
Action 10	3000.00 €		
TOTAL	13 300.00 €		13 300.00 €

Il convient de faire les affectations de crédits suivantes sur le budget 2015 :

cpte 2121 « plantation d'arbres et d'arbustes » :	+ 960 €
cpte 2128 « autres agencements et aménagements de terrains » :	+ 15 000 €
cpte 21318 « Autres bâtiments publics » :	- 5 060 €
cpte 1322 « Région » :	+ 9 900 €
cpte 1328 « Autres » :	+1 000 €

Adopté à l'unanimité

Monsieur DUBUISSON poursuit son exposé par la présentation de la zone humide objet de l'action n°7.

La Commune dispose d'une parcelle de 18 000 m² dont environ 9 500 m² de surface en zone humide, et 9000 m² non retournée pour le moment.

Cette parcelle fait partie d'un complexe de parcellaire appartenant à la commune de SAINT-CLAUD comprenant une parcelle avec une mare et une parcelle de boisement humide.

Dans le cadre de l'engagement de la Commune dans le processus de la Trame Verte et Bleue, il serait opportun de conserver ce complexe de milieu humide en état.

Cependant, la parcelle humide se trouve aujourd'hui menacée par l'utilisation que souhaite en faire le nouveau locataire des terrains.

La création d'un fossé en bordure de la zone draine les eaux de la parcelle vers le boisement humide et contribue à l'assèchement de cette dernière.

De plus, la culture sur cette parcelle participe à la propagation de pollutions diffuses vers la rivière Sonnette et ce d'autant plus que les intrants (pesticides, engrais) utilisés sur cette parcelle rejoignent très rapidement l'eau présente dans la zone humide qui se déverse ensuite vers le fossé dont les écoulements se dirigent ensuite sur le bassin versant de la Sonnette. Il est à noter que celui-ci en amont de Parzac fait partie du périmètre de protection éloigné du captage de la Louberie

La conservation de la zone humide, et la remise en prairie permettrait de limiter l'apport des pollutions diffuses provenant des parcelles du secteur vers la Sonnette. De plus le complexe mare/prairie/prairie humide et boisement humide permet d'accueillir une richesse d'espèces dépendantes des zones humides.

Il demande donc aux membres présents de se positionner sur le retrait de cette parcelle à la location, sachant que le bail n'a pas été signé avec le nouveau locataire, et de lui demander de combler le fossé de drainage créé il y a quelques mois avec les matériaux déposés en bordure lors de sa création.

Adopté à l'unanimité.

VI. Limitation de vitesse dans certains villages ;

Monsieur BAUDET informe que les radars sont en service au village de Chalais, et précise que leurs emplacements ont été déterminés par l'ADA de Chabanais.

Il ajoute que de nombreux administrés se plaignent des vitesses excessives dans certains villages, dans des zones où la voirie communale est relativement étroite.

Il propose donc d'instaurer des limitations de vitesse comme suit dans les villages suivants :

- ✓ **Chez Robinet** : limitation à 30 Km/h avec pose de bandes rugueuses sur la voie communale n° 12 à chaque extrémité de la zone d'habitation.
- ✓ **Négret** : limitation de la vitesse à 70 Km dans la traversée du village sur la départementale n°346 (du château d'eau à la dernière habitation sur la gauche);
- ✓ **Chez Chadiat** : limitation à 30 Km/h de la traversée du village sur la voie communale n°12;
- ✓ **Bellevue** : limitation de la vitesse à 50 Km sur la voie communale n°226 et 225 depuis la D951 à 50 m après le virage, avec pose de bandes rugueuses;
- ✓ **Clos Gâline** : Pose d'un panneau signalétique 50 Km/h, au dessus de celui indiquant l'entrée de SAINT-CLAUD sur la voie communale n°7.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute qu'un panneau voie sans issue sera installé à l'entrée de la rue de l'abbé Morillaud.

VII. Virement de crédits ;

Monsieur le Maire expose que les prévisions budgétaires concernant la contribution 2015 à Charente Eaux sont insuffisantes. Il convient donc de faire le virement suivant :

Compte 6554-10 « Charente Eaux »: + 97 €

Compte 673 « titre annulé » : - 97

Adopté à l'unanimité.

VIII. Ventes de parcelles;

Monsieur BAUDET rappelle la demande d'acquisition de Monsieur FRETILLERE Thierry de la parcelle où était situé l'ancien transformateur électrique place Sadi Carnot qui jouxte son garage.

Adopté à l'unanimité.

IX. Questions diverses;

○ Location du logement

Compte tenu des remarques faites par les personnes qui ont visité le logement communal refait au 2ème étage de la maison communale sise rue François Daigueplats, Monsieur BAUDET précise que les parties communes seront repeintes au cours de l'hiver prochain et feront ensuite l'objet d'un nettoyage régulier. Ceci engendrera pour les locataires une charge supplémentaire de 10 € chaque mois à compter du mois de janvier 2016.

Il demande que soit fixé le loyer : 350 € : 6 voix ; 360 € : 1 voix ; 370 € : 3 voix.

Le loyer est fixé à 350 €.

○ Aménagement de sécurité d'une classe élémentaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des aménagements dans une classe élémentaire de l'Ecole de SAINT-CLAUD, afin de mettre celle-ci en conformité avec les normes de sécurité en vigueur.

En effet elle ne dispose pas de porte de secours, et cette nouvelle ouverture sur l'extérieur permettra en plus la mise en place d'une rampe de sortie de secours.

Ces travaux engendrent la pose d'un nouveau revêtement de sol et de la mise en peinture des murs. Le montant des travaux s'élève à 8 023.01 € H.T. soit 9 623.38 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur BAUDET présente l'avancement des travaux des ateliers communaux. Les artisans ont suivi le planning qui avait été fixé, le prochain à intervenir est le carreleur.

o Participation pour les enfants allant en colonie

Monsieur le Maire expose qu'une famille a demandé au secrétariat de la mairie, si la Commune participait aux séjours en colonie des enfants domiciliés sur SAINT-CLAUD, au même titre que les voyages scolaires.

Il est proposé de verser la même somme que pour les voyages scolaires soit 20 €/ enfant et par séjour pour les enfants domiciliés sur la commune de SAINT-CLAUD.

Adopté à l'unanimité.

o Participation pour la rénovation de l'église d'Oradour-sur-Glane ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu un courrier du maire d'Oradour sur Glane accompagné d'une plaquette de la fondation du patrimoine concernant la restauration de leur Eglise Saint-Martin.

Afin de mener à bien ce projet un appel au mécénat populaire a été lancé.

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur une participation éventuelle de la commune de SAINT-CLAUD pour la restauration de cet édifice.

Compte tenu de l'aspect historique de ce site chargé d'histoire, il est décidé de participer à cet appel au mécénat populaire et de verser une somme de 100 €.

Il convient de faire le virement suivant sur le budget communal 2015 :

-compte 65734 : +100 € cpte 673: - 100 € ;

Adopté . abstentions : 3/ pour 9

o DIVERS

- *Conteneur Textile.*

Monsieur le Maire expose que la société Sud-Ouest Collecte situé à Manot collecte les déchets textiles et qu'elle dispose actuellement d'un conteneur situé sur le terrain de M. BROUILLET Jean-Paul.

Elle sollicite un nouvel emplacement.

Il est proposé de l'installer place des platanes entre le conteneur à verre et le mur.

Mme DERRAS ajoute qu'il faut en informer CALITOM.

Adopté à l'unanimité.

- *Cimetière*

Mme TABEAUD expose que de nombreuses personnes se plaignent de l'éloignement des conteneurs à poubelle dans le cimetière.

Monsieur BAUDET répond qu'une demande de subvention a été déposée pour l'acquisition d'un véhicule sans permis, ce qui permettrait à l'agent communal chargé du nettoyage de procéder au ramassage régulier des déchets laissés à l'entrée par des personnes, parfois non respectueuses des tombes voisines.

- *Crédit Agricole – distributeur*

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré les responsables du Crédit agricole concernant le maintien du distributeur sur la Commune. Celui-ci est actuellement dans un immeuble appartenant à un privé. Lors de cet entretien ils ont indiqué que le loyer actuel était trop élevé pour pouvoir maintenir cet appareil.

Deux solutions sont possibles ;

- réduire la surface de la partie actuellement louée au Crédit Agricole. Il ajoute que ces travaux incombent au propriétaire.
- Construire un petit local autonome place Sadi Carnot en face du restaurant « Les Tilleuls ».

Il propose qu'un devis soit établi pour la deuxième proposition.

Adopté à l'unanimité.

- *Trésorerie*

Monsieur le Maire expose le projet de la Trésorerie Générale concernant la réorganisation des trésoreries sur le territoire communautaire. Leur intention initiale était de fermer les trésoreries de Chabonais et de Chasseneuil pour regrouper leurs services sur celle de Saint-Claud.

Une commission a été créée au sein de la Communauté de Communes afin de faire d'autres propositions pour limiter les fermetures sur le territoire. Une réunion est prévue avec les autres communes, et il informe qu'il souhaite que les décisions proposées découlent d'un choix des conseillers communautaires.

- *Affaire RILEY*

Monsieur BAUDET informe que le Tribunal Administratif a mandaté un expert judiciaire, celui-ci doit prendre contact avec les parties.

- *Travaux réalisés :*

Monsieur BAUDET informe que les revêtements ont été réalisés place des Platanes, et à Négret.

Les tables pouvant recevoir des personnes en fauteuil ont été installées place Sadi Carnot

- *Conseil des jeunes*

Mme PINET expose la mise en place d'un conseil des jeunes à partir de septembre prochain. Les enfants pouvant se présenter doivent être au maximum en classe de 3^{ème}.

Différents projets seront lancés : aménagement d'un espace ludique au camping.....

- *Projet éolien*

Monsieur DUCOURET expose qu'on l'a informé que le projet éolien qui était à l'étude sur les communes de CELLEFROUIN et SAINT-CLAUD ne se ferait pas. En effet le propriétaire de l'aérodrome de LUSSAC, M. BARRAUD n'a pas donné son accord car la société a dépassé ses prescriptions. En effet les éoliennes ne devaient pas dépasser 150 m et dans les documents elles atteignaient 180 à 190 m. Il a donc stoppé toutes transactions.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 00h00.